

30 MARS 2020

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal tenue à huis clos, en téléconférence, le 30 mars 2020, à 10 h, à Saint-Alphonse-Rodriguez.

SONT PRÉSENTS : M^{ME} ISABELLE PERREAULT, MAIRESSE
M. JEAN OUELLET, DISTRICT N^O 2
M. CHARLES-ANDRÉ PAGÉ, DISTRICT N^O 3
M^{ME} DELPHINE GUINANT, DISTRICT N^O 4
M. RÉMI BÉLANGER, DISTRICT N^O 5
M^{ME} MIREILLE ASSELIN, DISTRICT N^O 6

EST ABSENT : M. PIERRE LAVALLÉE, DISTRICT N^O 1

EST AUSSI PRÉSENTE : M^{ME} ELYSE BELLEROSE, DIRECTRICE GÉNÉRALE
ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

La séance extraordinaire est exceptionnellement tenue à huis-clos, conformément à l'arrêté ministériel de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, M^{me} Andrée Laforest, publié le 16 mars 2020, qui le permet dans le contexte de la pandémie de la COVID-19.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame Isabelle Perreault, mairesse, agit à titre de présidente d'assemblée et madame Elyse Bellerose agit à titre de secrétaire d'assemblée. Après vérification du quorum, la séance est ouverte. Il est 10 h 6.

2020-03-132

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JEAN OUELLET
ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. PACTE RURAL – TRAVAUX D'ÉLECTRICITÉ – DÉCORATIONS LUMINEUSES – ENTREPRISE DANIEL CHARLAND INC.

4. PACTE RURAL – AMÉNAGEMENT – PARC DE LA PLAGE – TECHSPORT INC.

5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-03-133

3. PACTE RURAL – TRAVAUX D'ÉLECTRICITÉ – DÉCORATIONS LUMINEUSES – ENTREPRISE DANIEL CHARLAND INC.

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez a déposé une demande et obtenu une aide financière dans le cadre de la Politique nationale de la ruralité soutenant le développement et la pérennité du monde rural;

ATTENDU QUE cette demande d'aide financière vise l'aménagement de plusieurs sites d'activités de la Municipalité;

ATTENDU l'acquisition de décorations lumineuses de Leblanc Illuminations-Canada inc. (résolution numéro 2020-03-127);

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE-RODRIGUEZ
MRC DE MATAWINIE

ATTENDU QU' il y a lieu que ces luminaires soient branchés sur chacun des trente-deux (32) poteaux;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER RÉMI BÉLANGER
ET RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante et ne peut en être dissocié;

QUE la municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez mandate Entreprises Daniel Charland inc. pour le branchement des décorations lumineuses sur chacun des trente-deux (32) poteaux du site, au coût de 770,33 \$ chacun pour un total de 24 650,56 \$, incluant les taxes applicables;

QUE la soumission numéro 20-01476 de Entreprises Daniel Charland inc., en date du 23 mars 2020, fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 23 080 02 729;

D'autoriser la mairesse et la directrice générale et secrétaire-trésorière ou le greffier et adjoint à la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer les documents afférents à ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-03-134 4. PACTE RURAL – AMÉNAGEMENT – PARC DE LA PLAGE – TECHSPORT INC.

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez a déposé une demande et obtenu une aide financière dans le cadre de la Politique nationale de la ruralité soutenant le développement et la pérennité du monde rural;

ATTENDU QUE cette demande d'aide financière vise l'aménagement de plusieurs sites d'activités de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MIREILLE ASSELIN
ET RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante et ne peut en être dissocié;

QUE la municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez procède à l'acquisition de mobilier et accessoires pour l'aménagement du parc de la plage, au coût de 24 969,22 \$, incluant les taxes applicables;

QUE la soumission numéro 2916 de TechSport inc., en date du 11 février 2020, fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 23 080 03 729;

D'autoriser la mairesse et la directrice générale et secrétaire-trésorière ou le greffier et adjoint à la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer les documents afférents à ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-03-135 6. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé,

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE-RODRIGUEZ
MRC DE MATAWINIE

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER RÉMI BÉLANGER
ET RÉSOLU :

QUE la séance extraordinaire soit levée. Il est 10 H 16.

ISABELLE PERREULT
MAIRESSE

ELYSE BELLEROSE
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE



